

Montréal, le 21 novembre 2016

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Madame [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-289**

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance reçue le 15 novembre 2016 et transférée le 16 novembre 2016 au responsable de l'accès à l'information. Votre demande vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie du jugement rendu le 26 janvier 1995 sous le numéro T-002637.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de la décision demandée rendue le 26 janvier 1995 par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision